







Prévention de crise et renforcement de la cohésion sociale à travers la promotion du secteur de la culture au Mali



Lignes directrices pour les initiatives culturelles

Intitulé de l'Appel à propositions :	Soutien aux initiatives culturelle à Bamako pour l'amélioration d offres culturelles favorisant la par cipation des jeunes au débat sur gouvernance, la cohésion s ciale et la paix.	
Groupe cible :	Les porteurs d'initiatives culturelles	
Référence de l'appel à propositions	GIZ DONKO NI MAAYA IC 2017.9068.2	
Date limite de soumission des propositions	13 juin 2019	
Heure limite de soumission des propositions	12:00 heures GMT	
Procédures	Appel à propositions ouvert	
Structure accompagnant :	Projet GIZ/ Donko ni Maya	







AVERTISSEMENT

Il s'agit d'un appel à propositions qui concerne le district de Bamako et cible les porteurs d'initiatives culturelles. Tous les documents doivent être soumis en même temps (pièces administratives pour la vérification de l'éligibilité et la fiche de présentation de la proposition). L'équipe du projet « Donko ni Maaya » en présence du comité de sélection procédera en premier lieu à la vérification de l'éligibilité des demandeurs, et dans un second temps fera l'évaluation technique des dossiers ayant rempli les critères d'éligibilité. A l'issue de l'évaluation technique des dossiers, 20 initiatives culturelles seront présélectionnées. Le comité de sélection procèdera à des échanges avec les 20 porteurs des dossiers présélectionnés pour ensuite faire la sélection finale de 15 initiatives culturelles qui recevront un appui du projet GIZ « Donko ni Maaya ».







SOMMAIRE

1. PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES CULTURELLES	4
1.1 CONTEXTE	
1.2 OBJECTIF DE L'APPEL A PROPOSITIONS	5
2. INFORMATION SUR L'APPUI DEMANDE	6
2.1 Couverture géographique	6
2.2 Durée	6
2.3 Montant de l'appui	
3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	
3.1 Éligibilité des porteurs : Qui peut soumettre une demande d'appui ?	
3.2 Éligibilité des initiatives : quelles sont les domaines culturels concernés ?	
3.3 Éligibilité des appuis	
4. REGLES APPLICABLES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROPOSITIONS	
4.1 Règles administratives et financières	
4.2 DEPOT DU DOSSIER (OÙ ET COMMENT DEPOSER LE DOSSIER ?)	10
5. ÉLEMENTS DU DOSSIER	
5.1 Liste de contrôle des pièces du dossier	
5.2 Formulaire de demande	
5.3 Fiche de présentation de la proposition	
5.4 Budget	
5.5 Pièces annexes :	
6. DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERS	13
7. DEMANDE D'INFORMATIONS & AUTRES RENSEIGNEMENTS	14
8. LES PHASES DE L'ÉVALUATION	15 15
8.2 2ème ÉTAPE : ÉVALUATION TECHNIQUE	
8.3 3ème ÉTAPE : ÉCHANGES AVEC LES PORTEURS PRÉSÉLECTIONNÉS	
9. NOTIFICATION DU RESULTATS DU PROCESSUS DE SELECTION	
10. CONDITIONS APPLICABLES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI	
11. CALENDRIER INDICATIF	







1. PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES CULTURELLES

1.1 CONTEXTE

Depuis l'éclatement de la crise politico sécuritaire au Mali en 2012, le tissu social s'en est trouvé fortement éprouvé. Les valeurs culturelles qui faisaient la force de la société et lui assurait de la stabilité semblent être délaissées. Elles sont présentement très peu appliquées dans les principes du vivre ensemble. Entre autres valeurs affectées par cette situation figure la tolérance, le pardon, la solidarité et l'entraide. Ces valeurs qui ont jadis fait le fondement de la nation malienne, laissent progressivement place à la violence, à l'intolérance, le communautarisme et autre. Les repères de la société y compris ses autorités traditionnelles et institutionnelles très peu perceptibles dans leurs rôles de nos jours peinent à restaurer la cohésion sociale attendue.

Il urge alors d'apporter un soutien à la société malienne en générale et à la jeunesse en particulier afin qu'elle retrouve ses ressorts culturels et joue son rôle d'avant-garde à la cohésion sociale, la gouvernance et la paix. Le district de Bamako est le creuset de la nation malienne. Il y vit toute la diversité des communautés du pays depuis des décennies.

Les jeunes à travers la pratique de la culture urbaine seraient les meilleurs porteurs de perspectives pouvant revitaliser nos valeurs. Ceux-ci sont des acteurs bien désignés à plusieurs égards au renforcement d'un climat de cohésion sociale et de prévention de la crise.

- ✓ Les jeunes sont acteurs majeurs pour la paix et la réconciliation ;
- ✓ Les jeunes contribuent aux initiatives de consolidation de la paix et du renforcement de la cohésion sociale ;
- ✓ Les jeunes jouent un rôle incontournable dans la prévention et la gestion des conflits ;
- ✓ Les jeunes contribuent à la promotion de la paix et de la non-violence ;
- ✓ Les jeunes constituent une force de changement au sein de la société malienne ;
- ✓ Les jeunes ont vocation à façonner la Mali de demain.

Le constat de l'apport capital de la culture à la prévention de la crise et au renforcement de la cohésion sociale au Mali est apparu évident aux yeux de la communauté nationale et même au-delà parmi les partenaires du Mali. C'est ainsi que la République fédérale d'Allemagne à







travers son Ministère fédéral des Affaires Etrangère finance le projet « Donko ni Maaya » qui est mise en œuvre par la « Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ».

L'objectif général du projet est d'offrir des alternatives aux jeunes face aux positions extrémistes et leurs accorder en tant qu'« agents de changement » un rôle positif et actif dans la participation politique, le renforcement de la cohésion sociale, la lutte contre l'extrémisme violent ainsi que la prévention des crises à travers des formes d'expression culturelles.

L'objectif spécifique du projet est que des mesures dans le domaine de la promotion de la culture urbaine immatérielle professionnalisent des centres culturels sélectionnés et soutiennent le développement d'initiatives artistiques par rapport à des thèmes touchants de près la société et l'implication des jeunes à la vie culturelle urbaine.

Le présent appel à propositions vise le champ d'action 2 du projet qui soutient la diffusion d'initiatives culturelles à travers l'appui à des créateurs culturels maliens dans l'amélioration des contenus, de la qualité et la quantité de leurs productions culturelles dans des différents domaines culturels et traitant des thèmes tels que la participation politique des jeunes, la réflexion sur la religion, la radicalisation, la résolution pacifique de conflit oula lutte contre la violence.

1.2 OBJECTIF DE L'APPEL A PROPOSITIONS

L'objectif de l'appel à propositions est d'identifier 15 initiatives culturelles dans le District de Bamako qui bénéficieront de l'appui du projet GIZ « Donko ni Maaya » pour contribuer à la participation accrue des jeunes au débat sur la gouvernance, le vivre-ensemble et la paix au Mali.







2. INFORMATION SUR L'APPUI DEMANDE

2.1 COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

L'initiative culturelle doit être située sur le territoire du District de Bamako.

2.2 DUREE

La durée de l'appui à l'initiative ne peut pas excéder 6 mois.

2.3 MONTANT DE L'APPUI

Tout appui demandé par le porteur de l'initiative culturelle dans le cadre du présent appel ne peut dépasser le montant de **10.000.000 FCFA**.

- Ce montant maximum comprend la totalité des appuis demandés.
- Une contribution du porteur de l'initiative culturelle est obligatoire (financière et/ou matérielle et/ou en ressources humaines).







3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Il existe trois (3) séries de critères d'éligibilité, notamment :

- L'éligibilité des porteurs
- L'éligibilité des initiatives,
- L'éligibilité des appuis demandés.

3.1 ÉLIGIBILITE DES PORTEURS : QUI PEUT SOUMETTRE UNE DEMANDE D'APPUI ?

Le présent appel à propositions concerne prioritairement les <u>acteurs du secteur de la culture</u> au Mali.

Le porteur de l'initiative culturelle doit satisfaire aux conditions suivantes pour pouvoir prétendre à un appui :

	Conditions	Documents à fournir	
1	Être jeune acteur culturel (âgé de 18 à 35 ans) ou une organisation culturelle ou une	- Copie de la carte NINA (pour les personnes)	
	entreprise culturelle (à l'exclusion des centres culturels)	- Récépissé pour les organisations	
	centres culturers)	- Copie du registre du commerce pour l'entreprise	
2	Avoir une expérience d'au moins trois (3)	- Curriculum Vitae	
	ans dans la réalisation des activités cultu- relles et/ou artistiques.	- Références sur les expériences (Fournir la documentation sur 2 ou 3 projets réalisés)	

3.2 ÉLIGIBILITE DES INITIATIVES : QUELLES SONT LES DOMAINES CULTURELS CONCERNES ?

<u>Définition</u>: Une initiative culturelle comprend plusieurs activités complémentaires.

Les initiatives culturelles doivent porter sur les formes d'expression de la culture urbaine immatérielle dans les domaines suivants :

- > arts visuels (photographie, cinéma, peinture, etc.)
- > arts scéniques (danse, théâtre, musique, rap, slam, humour)







> nouvelles formes d'expression artistiques (liées à l'utilisation des TIC)

3.3 ÉLIGIBILITE DES APPUIS

Les appuis sont de trois (3) types cités ci-dessous. Les demandes d'appui doivent porter au moins sur deux types dont le premier :

- Renforcement des compétences pour le porteur de l'initiative culturelle (formation, coaching, appui-conseil, etc.)
- ❖ Mise en œuvre et diffusion des initiatives culturelles qui s'adressent aux jeunes
- Achat de petits matériels et équipements de travail quotidien.







4. REGLES APPLICABLES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROPOSITIONS

4.1 Regles administratives et financieres

- (1) Tous les appuis dans le cadre de cet appel à propositions seront réalisés en respectant les procédures administratives et financières de la GIZ.
- (2) Les achats seront réalisés par le projet GIZ « Donko ni Maaya » en étroite collaboration avec le bénéficiaire de cet appui.
- (3) Autres modalités de mise en œuvre : Les modalités de mise en œuvre des renforcements de compétences et des activités seront décidées par le projet GIZ « Donko ni Maaya » cas par cas après échanges avec les porteurs des initiatives culturelles.
- (4) Le bénéficiaire de l'appui doit garantir la visibilité des partenaires (GIZ Donko ni Maaya et le Ministère Fédéral des Affaires Etrangères de l'Allemagne).
- (5) Imprévus: Les imprévus ne peuvent être inclus dans le budget.
- (6) Contribution du porteur : Les contributions sont obligatoires. Elles sont acceptées en nature ou en ressources financière et doivent être spécifiées sur la fiche de présentation de la proposition.

(7) Coûts inéligibles

Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

- les dettes et les charges de la dette du porteur de l'initiative culturelle;
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- les intérêts débiteurs ;
- les achats de terrains et de bâtiments ;
- les pertes de change ;
- les crédits à des tiers ;
- les coûts de salaire.







4.2 DEPOT DU DOSSIER (OÙ ET COMMENT DEPOSER LE DOSSIER ?)

- (1) Un porteur d'initiative ne peut soumettre plus qu'un dossier dans le cadre du présent appel à propositions.
- (2) Le dossier doit être soumis en deux (2) copies dures originales en format A4 et une version électronique sur une clé-USB.
- (3) Les deux copies ainsi que la clé USB doivent être déposées ensemble dans une seule enveloppe fermée, remise en main propre à l'adresse du projet « Donko ni Maaya » : Badalabougou, Sema Gexco, Rue pavée, Entre Supermarché Shopreate et le marché. (Un accusé de réception signé et daté sera délivré au porteur).
- (4) L'enveloppe doit porter le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à propositions ainsi que la mention "Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture".
- (5) Les dossiers envoyés par d'autres moyens (par exemple par télécopie ou courrier électronique) ou remis à d'autres adresses seront rejetés.







5. ÉLEMENTS DU DOSSIER

Le dossier doit être constitué de quatre (4) documents (La liste de contrôle des pièces du dossier, le formulaire de demande, la fiche de présentation de la proposition et le budget estimatif) et les pièces administratives demandées qui constituent les annexes. Les pièces du dossier doivent être rédigées en français.

5.1 LISTE DE CONTROLE DES PIECES DU DOSSIER

Le formulaire type est disponible en annexe de la fiche de présentation de la proposition. Cette liste serre au porteur d'initiative afin de vérifier par ordre de classement la présence de toutes les pièces demandées dans le dossier.

5.2 FORMULAIRE DE DEMANDE

Le formulaire type est disponible en annexe de la fiche de présentation de la proposition. Le porteur d'initiative doit y renseigner le texte de sa demande d'appui à l'attention du projet « Donko ni Maaya » de la GIZ.

5.3 FICHE DE PRESENTATION DE LA PROPOSITION

Le formulaire type est disponible pour le porteur d'initiative afin qu'il y rédige les renseignements demandés sur son initiative culturelle.

A notez :

- Chaque fiche de présentation de la proposition doit comporter au moins deux (2) types de demande d'appui dont la première porte obligatoirement sur le renforcement des compétences (formation, coaching, apprentissage par les paires).
- Toute erreur ou inconsistance majeure relative aux informations dans la fiche de présentation de la proposition, (par exemple le montant du budget) qui ne correspondent pas à ceux mentionnés dans d'autres pièces, peut conduire au rejet du dossier.

5.4 BUDGET

Le budget constitue une estimation des coûts. En conséquence, il est dans l'intérêt du porteur de fournir un budget réaliste basé sur un bon rapport coût-efficacité.







Le budget présenté dans le dossier par le porteur est le budget estimatif des appuis demandés au projet GIZ « Donko ni Maaya ».

Le coût réel des appuis demandés seront établis à travers les règles et procédures de passation de marché de la GIZ. Ainsi, le porteur de l'initiative culturelle ne pourra pas bénéficier de la différence entre le budget estimatif figurant dans son dossier et le cout réel défini à travers la passation de marché et les règles de la GIZ.

5.5 PIECES ANNEXES:

Les pièces annexes sont celles exigées dans le dossier pour démontrer son éligibilité. La non soumission de ces pièces peut conduire au rejet du dossier. Il s'agit de :

- La copie de la carte NINA (pour les personnes)
- La copie du curriculum vitae
- Récépissé ou une copie de l'enregistrement au registre du commerce (pour les organisations)
- Un document des anciennes réalisations, prestations, productions ou expositions avec idéalement des photos.







6. DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERS

La date limite de soumission des dossiers est fixée au 13 juin 2019 à 12 :00 heures GMT. Les dossiers sont accusés de réception contre récépissé signé et daté. Tout dossier soumis après cette date et l'heure limites ne sera pas accepté.

DATE ET HEURE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERS :

13 juin 2019 à 12:00 heures







7. DEMANDE D'INFORMATIONS & AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les demandes de clarification et autres renseignements sur le processus de l'appel à propositions peuvent être adressées à l'adresse email suivante donkonimaaya@giz.de.

L'équipe du projet « Donko ni Maaya » n'a pas l'obligation de fournir d'autres clarifications après la date limite de soumission des dossiers.

Afin de garantir un traitement équitable des porteurs d'initiatives, l'équipe du projet « Donko ni Maaya » se réservera d'émettre un avis préalable sur le porteur, l'éligibilité d'un appui ou d'une initiative.







8. LES PHASES DE L'ÉVALUATION

Le comité de sélection conformément à sa mission et en se référant au code d'éthique et de déontologie auquel il a adhéré enclenchera le processus de sélection des dossiers de demande d'appui à travers les quatre (4) étapes suivantes :

8.1 1 ERE ÉTAPE : EVALUATION DE L'ÉLIGIBILITÉ

Les éléments suivants seront examinés : (Leur non-respect engendre le rejet du dossier)

- Le respect de la date limite de dépôt du dossier ;
- Le dossier n'a pas été envoyé par d'autres moyens (par exemple par télécopie ou courrier électronique) ou remis à d'autres adresses et transféré à l'adresse indiquée ;
- L'enveloppe porte <u>le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à propositions</u> ainsi que la mention "<u>Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture</u>".
- Le porteur d'initiative n'a soumis qu'une seule demande dans le cadre du présent appel à propositions
- Les critères d'éligibilité mentionnés sous le point 3 du présent document. Si l'examen révèle que le dossier soumis ne remplit pas les critères d'éligibilité, il sera rejeté sur cette seule base.

Les dossiers ayant alors franchi cette étape seront soumis à l'évaluation technique.

<u>NB</u>: L'équipe du projet GIZ « Donko ni Maaya » se réserve le droit à cette étape de pouvoir faire recours au comité de sélection pour décider sur des modérations dans l'application des critères d'éligibilité afin de pouvoir atteindre le nombre de minimum dix (20) dossiers pour l'étape d'évaluation technique.

8.2 2^{EME} ÉTAPE : ÉVALUATION TECHNIQUE

Il s'agit d'évaluer le contenu du dossier soumis par le demandeur d'appui y compris le budget proposé sur la base des critères mentionnés dans la grille d'évaluation ci-dessous.

Les critères d'évaluation se subdivisent en rubriques et sous-rubriques. Pour chaque sousrubrique, il est fixé une note maximale (Colonne de droit). Chaque évaluateur attribue une note







comprise entre 1 et 15, conformément à l'échelle d'appréciation suivante : 1 étant la note la moins bonne et 15 la meilleure.

Grille d'évaluation :

	Rubriques		Notes	
		Note at- tribuée	Note maxi- mums	
1	. Pertinence de l'initiative culturelle			
1.1	A quel degré l'initiative culturelle proposée est-elle pertinente par rapport à au moins un des aspects cités ci-dessous de l'objectif du projet GIZ « Donko ni Maaya » : Accorder aux jeunes en tant qu'« agents de changement » un rôle positif et actif dans - la lutte contre l'extrémisme violent ou/et - la participation politique ou/et - le renforcement de la cohésion sociale ou/et - la prévention des crises. à travers la diffusion d'initiatives culturelles.		15	
1.2	A quel degré l'initiative culturelle est-elle pertinente par rapport aux besoins et contraintes de la jeunesse malienne ?		10	
1.3	A quel degré le nombre de personne atteint par l'initiative culturelle est-il proportionnellement important ?		5	
Sous	s Total 1		30	







2. Qı	ualité du dossier		
2.1	A quel degré les liens entre le besoin auquel l'initiative culturelle répond et le résultat attendu de la réalisation de l'initiative est clairement décrit et cohérent ?		8
2.2	A quel degré l'approche de mise en œuvre de l'initiative culturelle permet-t-elle d'atteindre l'impact attendu ?		7
2.3	A quel degré l'initiative culturelle est-elle innovante et apporte une amélioration de l'offre culturelle ?		5
Sous	s Total 2		20
3. Ca	apacité opérationnelle		
3.1	Le porteur de l'initiative possède-il une expérience d'au moins 3 ans dans la réalisation d'initiatives culturelles ?		5
3.2	A quel degré le porteur de l'initiative possède-il une équipe bien organisée pour pouvoir mettre en œuvre l'initiative culturelle ?		5
Sous	s Total 3		10
4. Efficacité et faisabilité des appuis demandés			
4.1	Dans quelle mesure les résultats attendus de l'initiative culturelle sont réalistes ?		5
4.2	Le plan d'action est-il clair et faisable ?		10
Sous	Total 4		15
5. D	5. Durabilité de l'initiative culturelle		
5.1	Dans quelle mesure l'initiative culturelle va avoir un impact durable sur les groupes cibles ?		10
5.2	Les résultats attendus par l'initiative culturelle sont-ils durables dans le sens de contribuer à la professionnalisation du porteur de l'initiative ?		5







Sou	s Total 5		15
6. Budget et rapport coût-efficacité de l'initiative culturelle			
6.1	Les activités de l'initiative culturelle sont-elles convenablement détaillées dans le budget ?		5
6.2	Le ratio entre les coûts estimés et les résultats escomptés est-il satisfaisant ?		5
Sous Total 6		10	
Sco	re total maximum		100

8.3 3EME ÉTAPE : ÉCHANGES AVEC LES PORTEURS PRÉSÉLECTIONNÉS

A la suite du processus de l'évaluation technique, le comité fera une présélection des vingt (20) meilleurs dossiers. Les porteurs dont les initiatives seront présélectionnées seront informés et invités pour une session de présentation de leurs initiatives culturelles devant le comité de sélection.







9. NOTIFICATION DU RESULTATS DU PROCESSUS DE SELECTION

Les porteurs des initiatives seront avisés par écrit du résultat final de l'évaluation dans la cadre de l'appel à propositions lancé par le projet GIZ « Donko ni Maaya » au sujet de leur demande d'appui.

Si un porteur de l'initiative culturelle s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre de la procédure de sélection, il peut introduire une plainte écrite auprès de l'équipe du projet GIZ « Donko ni Maaya ». Celle-ci se fera le devoir de lui répondre par écrit dans les sept (7) jours ouvrables qui suivent le dépôt de sa plainte.







10. CONDITIONS APPLICABLES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI

Un accord d'entente sera proposé au bénéficiaire à la suite de la décision d'attribution de l'appui. Le porteur d'initiative déclare accepter, dans le cas où l'appui lui serait attribué, les conditions telles que fixées dans l'accord d'entente.







11. CALENDRIER INDICATIF

ETAPES	DATE	
Lancement de l'avis d'appel à proposition	13-mai	13-mai
Date limite pour les demandes de clarifications	13-mai	12-juin
Date limite de soumission des offres		13-juin
Réunion de dépouillement	14-juin à partir de 10h	14-juin
Réunion d'évaluation technique	17-juin	17-juin
Publication de la liste des dossiers présélectionnés	24-juin	24-juin
Présentation des initiatives culturelles par les porteurs d'initiatives présélectionnés devant le comité de sélection	25-juin	28-juin
Annonce des résultats des demandes d'appui retenues	1-juillet	1-juillet
Dépôt des plaintes et réclamations	2-juillet	3-juillet
Notification des demandes d'appui retenues	5-juillet	5-juillet
Réunion de recommandation avec le comité de sélection	8-juillet	9-juillet
Réunion de cadre avec l'équipe Donko ni Maaya pour la suite de la collaboration	12-juillet	15-juillet

* Calendrier indicatif.

- Toutes les heures sont en heure locale du Mali.
- Ce calendrier indicatif peut subir des changements par l'équipe du projet « Donko ni Maaya » au cours de la procédure.